

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FONDO USA MID CAP 100 OTTOBRE 2014 (FR0011882315)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est investi en actifs dits «actions» et en actifs dits «actifs de taux» (y compris à caractère spéculatif). L'investissement en «actions» a pour objectif de profiter partiellement sur un horizon de 5 ans, à compter du jour ouvré suivant la date de fin de la période de commercialisation, de l'évolution d'un portefeuille dynamique d'actions de sociétés de moyenne capitalisation américaines ou exerçant leurs activités aux Etats-Unis, au travers d'une exposition directe ou indirecte. Ces actions sont sélectionnées sur la base d'études de sociétés et la recherche fondamentale permettant d'identifier, des valeurs de qualité sous-valorisées par rapport à leurs perspectives bénéficiaires à moyen terme.

L'investissement en «actifs de taux» a pour objectif d'obtenir, à l'échéance, le 14 octobre 2019 («Date d'échéance»), une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence («VLR»), définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'à la fin de sa période de commercialisation.

La performance du FCP dépend des performances respectives des «actions» et des «actifs de taux» tels que des OPCVM ou FIA monétaires ou obligataires et des produits de taux.

L'ajustement de la proportion de ces actifs est fonction de la marge disponible une fois pris en compte l'objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à la VLR à la Date d'Echéance. Si cette marge devenait significativement faible, entraînant une exposition aux «actions» inférieure à 5 millions d'euros, les «actions» pourront être composés d'un indice représentatif des marchés actions américains via des contrats à terme.

Le porteur est exposé à un risque de perte en capital dans le cas de survenance d'un événement de crédit venant affecter l'émetteur d'un ou plusieurs «actifs de taux».

Caractéristiques essentielles du FCP : Les obligations et titres de créances négociables sont notamment composés de titres émis ou garantis par les sociétés du Groupe BNP Paribas et/ou émis ou garantis par le Trésor italien. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les autres obligations et titres de créances négociables peuvent bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale émission BBB- (S&P/Fitch) et/ou Baa3 (Moody's) et/ou A-3 (S&P) et/ou P-3 (Moody's) et/ou F3 (Fitch) ou jugée équivalente par le gérant. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur.

Afin de respecter l'objectif d'une valeur liquidative au moins égale à la VLR à la Date d'Echéance ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP peut être investi uniquement en «actifs de taux». Il existe alors un risque de «monétarisation» du FCP qui ne pourra plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur de l'actif «actions».

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

A l'issue de la période de commercialisation du FCP, soit le 14 octobre 2014 à 13 heures (sauf en cas de fermeture anticipée de la période de commercialisation dans les conditions définies au prospectus), les demandes de souscription ne seront plus acceptées.

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 14 octobre 2019.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L' horizon d' investissement, l'investissement en actifs actions, ainsi que l'objectif de valeur liquidative au moins égale à la VLR à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,46% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée ne sont pas applicables aux souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.

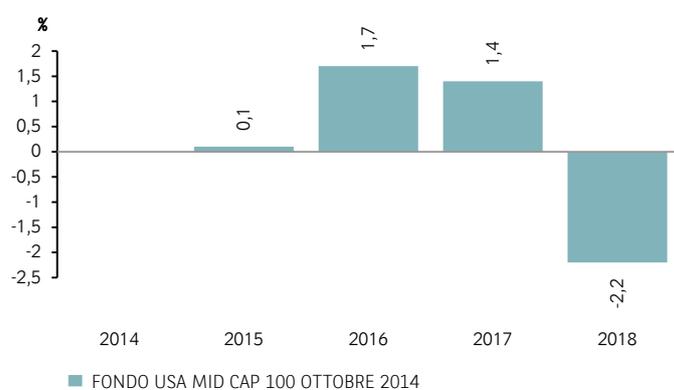
^(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance ;
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 30 mai 2014 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.